

MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 décembre 2010

Convoqué le 8 décembre 2010, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de M. Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés : Mr Michel PIZELLE a donné pouvoir à Mme Maria PONCET – Mr Emmanuel CABRERA a donné pouvoir à Mr Patrick PERREARD.

Etait absent: Mr Jacques FESSLER

Le Conseil Municipal a désigné Madame Virginie PARENT en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

1. Restructuration de l'école primaire de Châtillon et aménagement d'une nouvelle Mairie. Demande de subvention au Fonds Chaleur Renouvelable

A l'appui du dossier élaboré par l'association Hélianthe en coordination avec les services de la Mairie et de l'équipe d'Ingénierie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'A.D.E.M.E et du Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du Fonds Chaleur Renouvelable pour l'opération de construction du bâtiment dit « Basse Consommation d'Energie » de l'école primaire de Châtillon. Il autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom de la Commune tous les documents relatifs à cette opération.

2. Aménagement d'une salle de sport dans les anciens garages communaux. Avenants aux marchés des lots n° 1 et 9.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants aux marchés de l'entreprise A.B.T.P. – lot n° 1 « Maçonnerie » et l'entreprise VALSERINE CARRELAGE - lot n° 9 « Carrelage – Faïences » selon le tableau ci-dessous.

| Variation des marchés | Marché A.B.T.P | Marché VALSERINE CARRELAGE |
|---------------------------------|----------------|----------------------------|
| Marché initial H.T | 39 606.69 € | 12 972.00 € |
| Avenant | Négatif | Positif |
| Chape de rattrapage | 6 213.20 € | 4 655.00 € |
| Voile polyéthylène | 502.25 € | 490.00 € |
| Mousse ploéthylène périphérique | 126.00 € | 126.00 € |
| Montant de l'avenant | 6 841.45 € | 5 271.00 € |
| Nouveau montant du marché H.T | 32 765.24 € | 18 243.00 € |
| T.V.A 19,6% | 6 421.99 € | 3 575.63 € |
| Nouveau montant du marché T.T.C | 39 187.23 € | 21 818.63 € |

Il autorise le Maire ou l'adjoint délégué à les signer au nom de la Commune et à en poursuivre l'exécution sachant que cette opération occasionne une moins-value pour la Commune de 1.570.45 Euros HT soit 1.878,26 Euros TTC.

3. Budget général. Délibération modificative n° 3

Après avoir entendu Monsieur Gilles MARCON – Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de délibération modificative n°3 du budget général.

| Fonctionnement | | | | | Explications |
|------------------|------------|-------------------------|------------|-------------------------|---|
| Comptes | Dépenses | | Recettes | | |
| | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation | |
| 023 | | 125 000.00 € | | | Financement de la section d'investissement |
| 7473 | | | | 125 000.00 € | Excédent de recette issu de la compensation financière franco-genevoise |
| TOTAL | | - € 125 000.00 € | | - € 125 000.00 € | |
| EQUILIBRE | | 125 000.00 € | | 125 000.00 € | |

| Investissement | | | | | Explications |
|------------------|------------|-------------------------|------------|-------------------------|---|
| Comptes | Dépenses | | Recettes | | |
| | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation | |
| 021 | | | | 125 000.00 € | Financement issu du compte 023 |
| 21318-120 | | 125 000.00 € | | | Acquisition du bâtiment administratif des Douanes |
| TOTAL | | - € 125 000.00 € | | - € 125 000.00 € | |
| EQUILIBRE | | 125 000.00 € | | 125 000.00 € | |

4. Site NATURA 2000. Plateau de Retord et Chaîne du Grand Colombier. Ajustement (Extension) du périmètre.

Le Préfet de l'Ain a sollicité par courrier en date du 10 novembre 2010, l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension des périmètres actuels compris dans le site Natura 2000 « Plateau de Retord et Chaîne du Grand Colombier ».

Ce document a conduit à mettre en évidence des zones d'intérêt communautaire hors du périmètre actuel qui pourraient faire l'objet de contractualisations

Natura 2000 telles que des mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) concernant les terrains agricoles.

La Commune de Châtillon-en-Michaille est impactée et l'extension du périmètre envisagée sur son territoire comprend les zones de Cuvéry, Laconay, la Liez, la Charnay, la Grange de Cherbois, le Chaix, la Croix Jean-Jacques, le Catray, Pré Logon et Sur le Jay.

Ce périmètre doit être soumis à la consultation des organes délibérants des communes pour avis avant transmission au ministère chargé de l'environnement (MEDDM) puis à la commission européenne.

Considérant les incertitudes sur les contraintes et les activités incompatibles avec Natura 2000 et qu'il serait bon au préalable d'apporter une information exhaustive à la population qui vit ou qui a une activité à l'intérieur des périmètres envisagés, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au projet d'extension du périmètre des zones d'intérêt communautaires proposées.

5. Acquisition de l'ancien bâtiment des Douanes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de l'ancien bâtiment administratif des Douanes situé au 33, avenue du Maréchal Leclerc et cadastré section 458 AD n°121, lieudit "Aux Echarmasses" pour une contenance de 2 a 28 ca, au prix de CENT DIX SEPT MILLE EUROS (117 000 €), prix fixé par le service du Domaine. Il autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié d'acquisition en l'étude de Me BERROD, notaire à BELLEGARDE-SUR-VALSERINE.

6. Personnel communal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents qui autorise:

1. La création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe pour une durée de travail hebdomadaire de 17h30 dans le cadre de la réorganisation du fonctionnement de la bibliothèque municipale jusqu'alors gérée par l'association « Le Coin Lecture ».
2. La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet suite à l'avancement de grade d'un agent du service administratif.

Il approuve également le barème des gratifications récompensant les agents communaux à l'occasion de remise des médailles du travail

| | |
|------------------------------|-----------|
| Médaille d'argent : 20 ans | 300 Euros |
| Médaille de vermeil : 30 ans | 400 Euros |
| Médaille d'or : 35 ans | 500 Euros |

7. Attribution de noms de rues

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les noms :

- ✓ « Impasse du Licol » et « Impasse du Fer à Cheval » aux deux impasses du lotissement des Hauts de Ségiat.
- ✓ « Impasse des Chênes » à la desserte du lotissement de la Fin du Chêne à Vouvray.

8. Coupes affouagères : Fixation du prix de vente du bois de chauffage.

Après avoir entendu Monsieur Gilles MARCON en charge de cette affaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'organisation des coupes affouagères 2010 réservées aux habitants de la Commune pour un volume total des bois à couper de 330 m³. Il charge l'entreprise MERMILLON de CHEZERY FORENS de réaliser l'abattage, le débardage et la confection des lots en grumes stockés en bordure de chemin moyennant le prix de 25 Euros H.T par m³ de bois de chauffage. L'attribution des lots se fera par tirage au sort.

Compte tenu de ces frais et de la participation de 10 % prélevée sur la vente par l'Office National des Forêts, il fixe le prix de retrait à réclamer aux affouagistes à TRENTE CINQ EUROS (35 Euros) par m³ de bois de chauffage.

9. Approbation du nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale étant précisé que la longueur de la voirie est l'un des critères qui permet chaque année à l'Etat de déterminer le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement de la Commune.

10. Election d'un délégué suppléant appelé à représenter la Commune lors de l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

Le Conseil Municipal nomme Monsieur René PARENTHOUX en qualité de délégué suppléant pour siéger avec voix délibérative au sein de l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain en cas d'absence du délégué titulaire.

11. Demande de remise gracieuse pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal statue sur deux demandes de remises gracieuses de pénalités dues sur les taxes d'urbanisme dont le montant total de la part communale s'élève à la somme de DEUX CENT NEUF EUROS (209 Euros).

12. Attribution de deux nouvelles délégations du Maire

Monsieur le Maire, intéressé par cette question, n'a pas pris part à cette délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder au Maire deux nouvelles délégations.

- ✦ Exercer, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme;
- ✦ Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

13. Compte rendu des délégations du Maire

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✦ Le 5 octobre 2010 : la décision d'ester en justice et de désigner la SELARL BLANC LARMARAUD BOGUE GOSSWEILER MERCIER-DURAND, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune vis-à-vis des établissements PERRILLAT à la suite du défaut de conception du support du chasse-neige constaté sur le tracteur MC CORMICK type MC95 acheté le 13 octobre 2006.

- ✦ Le 8 novembre 2010 : la décision de nomination de Madame Maryline DI GIOVANNI en qualité de régisseur titulaire et de Monsieur Yves NEYRET mandataire (régisseur suppléant) de la régie d'avances de la Commune.

- ✦ Le 30 novembre 2010 : la convention intervenue avec Madame Rose JUBEAU domiciliée à CHÂTILLON-EN-MICHAILLE, pour la mise à disposition moyennant une indemnité d'occupation précaire mensuelle de CENT EUROS (100 Euros) à compter du 1er Décembre 2010, d'un local composé de 2 pièces dans le bâtiment de l'école primaire de CHÂTILLON.

14. Organisation du recensement 2011

Après avoir entendu Monsieur Gilles MARCON sur les conditions d'organisation du recensement 2011, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Annie BAILLY en qualité de coordonnateur d'enquête chargée de la préparation des enquêtes de recensement, et de créer six emplois d'agents recenseurs non titulaires pour la période allant du 5 janvier au 20 février 2011. Le Conseil Municipal fixe également les conditions de rémunération des personnels concernés.

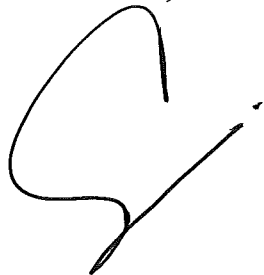
15. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du spectacle de Noël organisé par la Mairie le 19 décembre 2010 et réservé aux enfants scolarisés de la Commune.

Il informe également de la subvention d'un montant de 600 Euros attribuée par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien à la Résidence Saint Joseph pour l'acquisition de matériels.

A CHATILLON en MICHAÏLLE, le 15 décembre 2010

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,

